

Paris collectifs sportifs—Loi

Les athlètes ne concourent pas qu'une fois, à Calgary. Ils participent à des compétitions tout au long de leur développement. Malheureusement au Canada ils n'auront pas cette possibilité, car nous n'allons affecter que bien peu d'argent à cette fin. Nous n'allons pas dénicher les athlètes, encore moins lancer un programme de développement. Comment peut-on avoir un tel programme quand on n'a pas d'entraîneur, de recruteur professionnel? Et quand on en a un, il est immobilisé à Ottawa, sans pouvoir parcourir le pays pour assister aux épreuves scolaires, aux rencontres d'athlétisme ou de natation et le reste, pour y découvrir et former des athlètes; on ne peut donc dans ces conditions mettre en œuvre un programme de développement.

C'est le raisonnement de la poule et de l'œuf. Il faut d'abord découvrir les athlètes pour les entraîner. Non seulement il faut veiller à leur entraînement, mais il faut veiller à leur entretien, et ce pas uniquement pendant les trois mois nécessaires pour les préparer aux compétitions. Il faut veiller à leur entretien durant une période de 15 à 20 ans si nous voulons atteindre à l'excellence à laquelle nous tendons.

Selon moi, ni le projet de loi, monsieur le Président, ni la Chambre des communes ne vont y contribuer. Je n'ai pas entendu parler de l'esprit des Jeux olympiques au cours du débat. Je n'ai pas entendu le ministre se dire intéressé de voir le Canada capable d'atteindre à l'excellence. Nous avons des jeunes athlètes avec le désir, le talent et les aptitudes, mais ils souffrent de privations et vivent en majorité de prestations du bien-être social, et pourtant on s'attend à ce qu'ils atteignent à l'excellence physique et intellectuelle. Mais rien de tout cela n'a été développé, monsieur le Président. Comme tout le monde, ces jeunes athlètes ont besoin d'un emploi. C'est-à-dire d'un emploi qui leur laisse la latitude de voyager.

Ce sujet me tient très à cœur, monsieur le Président. J'ai vécu tout cela avec des athlètes. Je sais qu'ils ont à faire des sacrifices de l'esprit et du corps—et des sacrifices financiers. Ils donnent plus à leur pays qu'ils ne reçoivent de lui et il est presque temps que nous les aidions convenablement sur le plan financier, pas en organisant une loterie mais par une promesse du gouvernement du Canada.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Blaker): Conformément aux dispositions de l'article 79 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Joe Reid (St. Catharines) propose:

Motion n° 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-95, Loi prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et modifiant le Code criminel et la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 21, en retranchant les lignes 12 à 37, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«21. (1) Le vérificateur général du Canada examine chaque année les comptes et les opérations financières de la Société.»

—Monsieur le Président, le ministre a dit en comité que certains d'entre nous se demandaient peut-être comment la Société canadienne des paris sportifs rendra des comptes. C'est le sujet de cette motion. Il a ajouté que les activités de la Société canadienne des paris sportifs seraient contrôlées—et qu'elle devrait présenter un plan des activités et des opérations financières au ministre compétent et au gouverneur en conseil.

Les députés sont tous au courant des scandales qui ont empoisonné l'existence de Loto Canada. Les Canadiens ne sauront jamais à moitié ce qu'est devenu leur argent qui a servi à engraisser l'assiette au beurre. Et pourtant, Loto Canada était placée sous la surveillance du ministre responsable et soumise à certaines vérifications.

Récemment, nous avons discuté à la Chambre de l'implication de quatre ministres si je ne me trompe, dans l'affaire Gillespie. Dès le 23 septembre 1981, le *Richmond News* faisait état de l'intérêt manifesté par un autre libéral que ses électeurs de Colombie-Britannique ont renvoyé à ses moutons et qui s'imagine qu'il profitera de ses accointances pour fournir et livrer le matériel informatique dont on a besoin. Son nom est Cafik, il est cité nommément dans ce reportage.

Le passe-temps favori du gouvernement actuel s'appelle favoritisme, et Loto-Canada était dans ce domaine une occasion en or. Pour donner un peu de crédibilité à ce nouveau jeu de hasard, nous proposons que les livres de cette société de la Couronne soient vérifiés annuellement par le vérificateur général du Canada. Ce dernier pourrait alors scruter les systèmes de contrôle et vérifier la distribution des billets et la perception des recettes. Le vérificateur général a lui-même déclaré récemment que les 306 sociétés de la Couronne constituent en quelque sorte un bloc soustrait à la surveillance parlementaire, qui est au mieux sporadique ou totalement inexistante.

Voilà la situation en ce qui concerne les sociétés de la Couronne déjà en existence. Nous nous sommes constamment opposés à la création de nouvelles sociétés de la Couronne, et voilà que ce bill propose d'en créer une qui aura pour objet d'exploiter des jeux de hasard. Voilà ce que nous enseignent l'expérience à propos de la surveillance prétendument exercée par un ministre responsable, voilà toute l'imputabilité exigée par le gouvernement actuel. Compte tenu de cette expérience, et étant donné qu'il s'agit en l'occurrence d'une société qui se prête à bien des abus, il faut faire tous les efforts possibles pour protéger l'argent que les Canadiens miseront dans ce jeu de hasard. Leurs chances de gagner sont déjà suffisamment minces sans y ajouter l'erreur humaine et les abus.

En proposant cette motion, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), notre parti affirme qu'il est souhaitable d'embaucher un vérificateur compétent et conscient de ses responsabilités qui devra faire rapport à la Chambre, quelqu'un qui a déjà fait ses preuves avec beaucoup d'honnêteté, de clarté, de concision et de sincérité. Personne ne pourrait remplacer le vérificateur général dans le cas d'une